AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0106
FR0011466069-FS0041

21 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 21 janvier 2015, la société anonyme Ventech (47 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 8 décembre 2014, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, à cette date et à ce jour, 791 067 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 14,68% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EKINOPS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 389 290 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.